

UNIVERSITE PARIS NANTERRE	Poste n°: 968
----------------------------------	----------------------

Corps : Discipline : Profil :	Agrégré / Certifié Education physique et sportive Spécialité Danse et/ou Volley-Ball et compétences en sport santé.
PROFIL ENSEIGNEMENT Composante : Référence composante :	 SUAPS (Service universitaire des activités physiques et sportives)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ENSEIGNEMENT Profil : Département d'enseignement : Lieu(x) d'exercice : Equipe pédagogique : Nom du directeur de département : Tél. du directeur de département : Email du directeur de département :	 Temps plein (384 Heures TD) Encadrement d'Activités Physiques, Sportives et Artistiques (APSA) diversifiées (sports collectifs, de raquette, d'entretien) pour les étudiants et les personnels. SUAPS Université Paris Nanterre 200, Avenue de la république , 92000 Nanterre 10 enseignant(e)s titulaires José Esteban 06 60 62 67 50 jesteban@parisnanterre.fr
--	--

URL du département :	https://suaps.parisnanterre.fr/
DESCRIPTION DES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES :	
MOYENS Moyens matériels : Moyens humains : Moyens financiers : Autres moyens :	Infrastructures sportives sur place Equipe administrative et technique
AUTRES INFORMATIONS Compétences particulières requises : Evolution du poste :	Expérience du sport universitaire appréciée. Le/la candidat(e) devra intégrer que son service peut se dérouler en soirées et/pause méridienne. Déplacements sur installations universitaires et municipales à prévoir notamment lors des compétitions universitaires. Animation de vie de campus et maîtrise des outils numériques seraient des atouts complémentaires. Possible en fonction des motivations et des projets mis en œuvre

Modalités de transmission des dossiers de candidature

Informations disponibles sur le site de l'Université Paris Nanterre à l'adresse suivante :

<https://www.parisnanterre.fr/recrutement-nous-rejoindre/campagne-daffectation>

Publication du poste sur GALAXIE : **du lundi 14 septembre 2026 à 10 heures au vendredi 09 octobre 2026 à 16 heures** via l'adresse suivante :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_PRAG_PRCE.htm

Le dossier de candidature à un emploi de type second degré dans l'enseignement supérieur est dématérialisé. Pour que la candidature soit déclarée recevable, les candidats doivent déposer leur candidature directement dans GALAXIE/module VEGA accompagnée des pièces obligatoires.

Liste des pièces obligatoires pour tous les candidats

- * Copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- * Curriculum vitae détaillé ;
- * Lettre de motivation adressée à Monsieur le Président de l'Université Paris Nanterre ;
- * Copie du dernier arrêté de promotion ou de classement (**⚠ pas de copie écran i-prof**) ;
- * Copie du dernier arrêté d'affectation (**⚠ pas de copie écran i-prof**) ;

Si le candidat n'est pas en position d'activité, copie de l'arrêté indiquant sa position administrative (détachement, disponibilité, congé sans traitement, etc.) ;

Justificatif RQTH (le cas échéant).



Ces emplois sont également ouverts aux **professeurs des écoles, aux fonctionnaires de catégorie A (non enseignants) quel que soit leur ministère d'appartenance et aux personnels enseignants appartenant à d'autres ministères** que celui de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ou de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, **sous réserve de l'obtention d'un détachement dans l'un des corps des personnels enseignants du second degré public, d'éducation ou de psychologue de l'éducation nationale.**

Afin de pouvoir participer à l'une ou l'autre des campagnes, les fonctionnaires de catégorie A pour lesquels un détachement dans un corps des personnels enseignants du 2d degré public, d'éducation ou de psychologues de l'éducation nationale est nécessaire, devront formuler cette demande **dans les conditions et le calendrier prévu par la note de service annuelle DGRH B2-3 qui paraîtra au BOENJS au plus tard début décembre 2026.**

La demande de détachement doit être adressée au rectorat ainsi qu'à l'établissement d'enseignement supérieur. L'affectation dans l'enseignement supérieur ne sera prononcée que si le détachement a été préalablement accepté.



Pour les maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement privé relevant du MEN, lauréats d'un concours externe de recrutement de l'enseignement public (AGREGATION, CAPES, etc.) qui avaient opté pour leur maintien dans l'enseignement privé **la Copie de la demande d'intégration dans l'enseignement public doit être adressée au bureau DGRH B2-3 du Ministère.**

Ne peuvent être candidats : les personnels relevant des corps enseignants de l'enseignement supérieur (professeurs des universités, maîtres de conférences, etc.).



16H

Aucun document ne pourra être déposé ou pris en compte à partir du vendredi 09 octobre 2026 à